



*Attestation de Qualification
au titre de l'agriculture raisonnée*
N°QUA-AR-1080
Attribuée à

GFA CHÂTEAU DE MAYLANDIE
11200, FERRALS
N° siret : 31462602900016

Conformément aux décrets N°2002-631 du 25 avril 2002 et
N°2004-293 du 26 mars 2004, Qualité-France SA* atteste que
l'exploitation agricole a été évaluée et jugée conforme à l':

**Arrêté du 30 Avril 2002 relatif
au référentiel de l'agriculture raisonnée**

DOMAINE D'ACTIVITE

PRODUCTIONS VEGETALES ET TRANSFORMATION

Date de Qualification Originale : 02/02/2006

La qualification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées aux articles 7, 9, 10 et 11 du
décret N°2002-631 du 25 avril 2002. L'attestation de qualification, propriété de l'organisme certificateur,
doit lui être restituée sur simple demande. Seul l'original signé est valable.

Cette attestation est valable pour une période de 5 ans à partir du :

02/02/2006

Date d'émission 02/02/2006



Accréditation N°7-0032
Portée Communiquée
sur demande

Benoît MATHIEU
Directeur Général QUALITE-FRANCE S.A.

* Arrêté du 10 mai 2004 portant l'agrément de Qualité-France SA
QUALITÉ - FRANCE SA